



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

**Synthèse du recueil d'expériences innovantes
dans le cadre
de la Réponse accompagnée pour tous
en Normandie**

Mars 2017



Sommaire

Introduction	3
Méthodologie	3
Le périmètre	3
L'organisation du recueil d'expériences	4

1 Typologie des dispositifs innovants 5

1.1. Actions spécifiques pilotées dans le cadre des situations critiques par la MDPH	5
1.2. Dispositifs visant à éviter les ruptures d'accompagnement (liées à l'avancée en âge)	5
1.3. Dispositifs favorisant des formes d'habitat intermédiaires	6
1.4. Les autres formes de collaborations favorisant la fluidité du parcours	7
➤ Offre de répit pour les familles	7
➤ Lieu ressource sur les troubles du spectre autistique (TSA)	7
➤ Services d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique	8
➤ Accompagnement par des pairs	8
➤ Dispositif d'appui sanitaire	9

2 Les enseignements tirés de ces expérimentations 10

2.1. Les partenaires associés	10
➤ Quels partenaires ?	10
➤ Les leviers et facilitateurs relatifs au partenariat	10
2.2. Les bonnes pratiques	11
2.3. Les leviers et facilitateurs	12
2.4. Les obstacles et les freins	12
2.5. Les modalités d'évaluation envisagées	14
2.6. Des propositions d'amélioration	14

3 Fiches descriptives 15

Sommaire des 13 fiches descriptives d'expériences	15-16
Détail des fiches	17-44

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport Piveteau «Zéro sans solution, le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » (juin 2014), une démarche intitulée « Une réponse accompagnée pour tous » est pilotée par Marie-Sophie Desaulle.

Cette démarche structurante est d'abord portée par des sites pionniers engagés en 2016 pour travailler différemment et collectivement sur la construction de réponses individuelles, l'évolution de l'offre et le suivi des orientations, étape préalable à une montée en charge en 2017. Pour la Normandie, le département de Seine-Maritime a été retenu comme site pionnier (parmi 22 sites en France).

Tel que le prévoit l'instruction DGCS/CREAI du 24 juin 2016 :

Dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'axe 4 sur l'accompagnement au changement des pratiques vise notamment à recueillir et valoriser les expériences ayant permis de construire et proposer des réponses alternatives pour des personnes handicapées en situation de rupture de parcours.

Dans ce cadre, la DGCS a sollicité l'ANCREAI pour analyser et synthétiser des remontées d'expériences en s'appuyant sur le réseau des CREAI.

Ces derniers sont ainsi chargés d'organiser un recueil au plan régional et de synthétiser ces remontées, afin de permettre à l'ANCREAI d'en faire une synthèse au niveau national.

Cette synthèse alimentera la conduite de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » et s'inscrira en complémentarité avec les remontées d'informations organisées à partir des territoires pionniers.

Méthodologie

Le périmètre

« La Mission Desaulle vise en particulier à identifier et favoriser le développement des dispositifs innovants, expérimentés par les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et/ou de droit commun, visant à trouver des solutions pour prévenir ou répondre aux besoins et attentes des personnes handicapées ne trouvant pas de réponse satisfaisante dans les structures médico-sociales courantes ».

En l'absence de définition du caractère « innovant » à prendre en compte, nous avons choisi de circonscrire le périmètre à des dispositifs qui ne correspondent pas aux catégories d'établissements et services définies par les nomenclatures officielles (FINESS) et/ou ne bénéficient pas de financement pérenne et/ou sont présents uniquement sur quelques territoires. Ainsi, l'accueil temporaire, les sections d'activité occupationnelle des ESAT (SAS, SACAT, etc.), l'accueil séquentiel en internat ou accueil de jour, les temps partagés entre le sanitaire et le médico-social ou encore l'école et le médico-social (quand c'est

pratiqué uniquement au niveau individuel et non généralisé à l'échelle d'un dispositif) n'entrent pas dans ce recensement même si ces pratiques visent prioritairement à fluidifier les parcours et/ou éviter les ruptures d'accompagnement. En effet, l'existence et le fonctionnement de ces dispositifs sont connus et développés dans la plupart des départements.

L'organisation du recueil d'expériences

Afin d'organiser le recueil d'expériences sur les territoires de façon harmonisée, l'ANCREAI a proposé un modèle de fiches, outils supports permettant aux CREAI de structurer ces remontées.

En lien avec l'ARS, le CREAI Normandie a organisé la démarche de recueil de la manière suivante.

- Un contact par mail et/ou téléphone a été pris avec les **Directions territoriales de l'ARS**, les **Directions « adultes handicapés » des Conseils Départementaux**, les **directions des MDPH**, afin d'exposer la démarche et de présenter les outils supports des remontées d'expériences.
- Un mail a été adressé à l'ensemble des responsables d'**associations gestionnaires** (ainsi qu'aux URIOPSS), afin d'informer de la démarche et de les inviter à transmettre au CREAI les coordonnées d'acteurs susceptibles de décrire des dispositifs et/ou de faire suivre à ces acteurs les outils de remontée d'expériences.
- Les **centres ressources** ont également été destinataires de cette même information, avec le double objectif de témoignage d'expérience et de relais vers des acteurs ciblés (Equipe Relais Handicaps Rares, Centre Régional Autisme, Aramis).
- Les **établissements et services médico-sociaux du champ du handicap** (Enfants et adultes) des 5 départements ont également été destinataires des outils de recueil, afin de les inviter à témoigner d'expériences de dispositifs mis en place ou de réponses à des situations individuelles concernant des personnes en rupture de parcours.

La campagne de recueil s'est déroulée entre le 15 décembre 2016 et fin janvier 2017. Le CREAI a procédé à une relance par mail courant janvier, complétée par des appels téléphoniques auprès d'interlocuteurs ciblés.

L'appel aux remontées d'expériences a également été relayée lors de la journée « Une réponse accompagnée pour tous » organisée en Normandie le 17 janvier 2017, en présence de Marie-Sophie Desaulle.

Les trois témoignages qui ont été présentés lors de cette journée afin d'illustrer la démarche de la réponse accompagnée pour tous, ont bien sûr contribué à enrichir le recueil d'expériences.

La démarche de recueil ne visait pas l'exhaustivité : dans les délais impartis, la mobilisation des acteurs normands sur ce chantier national s'est traduite par le recueil de 31 fiches, soit :

- 13 fiches descriptives de dispositifs,
- 18 fiches descriptives de situations individuelles.

Les expériences présentées dans ce rapport sont celles dont ont témoigné les acteurs régionaux ayant répondu à la démarche de recueil. Par conséquent :
- il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif,
- une solution présentée sur un territoire n'est pas forcément la seule expérience de ce type mise en place dans la région.

1 Typologie des expériences innovantes

1.1. Actions spécifiques pilotées dans le cadre des situations critiques par la MDPH

Les témoignages recueillis concernant la gestion de situations critiques par la MDPH correspondent à des situations individuelles particulièrement complexes, pour lesquelles une solution a pu être trouvée collectivement, via la mobilisation de « moyens » spécifiques.

Le recensement n'a pas permis d'identifier de dispositifs, pilotés dans le cadre des situations critiques.

1.2. Expériences visant à éviter les ruptures d'accompagnement (liées à l'avancée en âge)

Trois expériences sont identifiées visant à favoriser la fluidité du parcours des jeunes autour de 16-25 ans :

- **Fiche 1 : Démarche d'alternance intégrative (DAI), Association le Pré la Bataille**
- **Fiche 2 : Démarche d'accompagnement Socio-professionnel pour les Personnes Handicapées de 16 à 25 ans (DASPPH), Association le Pré la Bataille**
- **Fiche 3 : Dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale (DAFPS), Association Trisomie 21 Seine-Maritime Rouen**

Description des contextes et objectifs

La population des 16-25 ans en situation de déficience intellectuelle est un public fragile, notamment vis-à-vis de l'insertion professionnelle. Sont principalement ciblés les jeunes sortant du système scolaire (ULIS et SEGPA) et ne pouvant intégrer une formation professionnelle de droit commun, ainsi que des jeunes d'IMPro pour lesquels l'insertion professionnelle est difficile malgré la préparation qui est faite en amont.

Face à ces constats, des structures médico-sociales ont initié des modalités d'accompagnement spécifiques pour faciliter les transitions, notamment en proposant des possibilités d'accompagnement pour :

- expérimenter une véritable immersion en milieu professionnel de façon séquencée et souple (pour des jeunes d'IMPro à partir de 16 ans) - Cf. Fiche 1
- proposer un bilan, travailler sur l'orientation et le projet professionnel, organiser et suivre les démarches de recherche d'emploi, de formation ou de stage (pour des jeunes sortant d'ULIS, SEGPA ou IMPro et sans solution) - Cf. Fiche 2
- accompagner la découverte de métiers, la mise en stage en milieu ordinaire, la rédaction de CV et la recherche d'employeurs, en favorisant l'intégration sociale (notamment au travers d'ateliers sur la confiance et l'estime de soi) - Cf. Fiche 3

Ces réponses ont pu être organisées via la mobilisation et la collaboration étroite avec différents acteurs : médico-sociaux (IMPro, ESAT, SAT, SESSAD...), Education Nationale, collectivités locales, entreprises, familles.

Périmètre des dispositifs

La démarche d'alternance intégrative (Fiche 1) débutée en septembre 2014, a concerné 55 jeunes sur 3 ans et demi. Elle couvre le territoire de la métropole de Rouen.

La démarche d'accompagnement Socio-professionnel pour les Personnes Handicapées de 16 à 25 ans (DASPPH - Fiche 2) concerne 16 jeunes entrés depuis septembre 2016, de nouveaux groupes vont se constituer en 2017. Elle couvre le territoire de la métropole de Rouen

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale (DAFPS - Fiche 3) est mis en place par l'Association Trisomie 21 Seine-Maritime Rouen depuis 4 mois : 2 personnes en bénéficient actuellement.

1.3. Expériences favorisant des formes d'habitat intermédiaires

Deux expériences d'habitat autonome et sécurisé pour des personnes en situation de handicap ont été identifiées.

- **Fiche 4 : Habitat regroupé Ti'Hameau, Cherbourg**
- **Fiche 5 : Délocalisation de places d'hébergement d'un foyer de vie, vers des pavillons avec plus d'autonomie, Association Jules Ledein (Foyer Anne Solange)**

Description du contexte et objectifs

Les deux expériences se sont déroulées dans un contexte et concernant des lieux de vie différents, mais répondent à un objectif d'autonomie des personnes, en réponse à un choix de vie.

Le projet Ti'Hameau constitue une offre d'habitat privatif relevant du droit commun associant un service d'aides humaines, au sein d'une résidence comprenant également des logements pour personnes valides. Le projet comprend la présence permanente d'auxiliaires de vie afin d'assurer la sécurisation des personnes (en complément des aides personnelles individualisées) et reposant sur une mutualisation de la PCH¹.

Le projet de l'association Jules Ledein répondait quant à lui à une surcharge des unités au sein du foyer de vie, occasionnant des perturbations dans les groupes et dont les résidents faisaient part en CVS². La réponse envisagée a été la délocalisation d'une partie de l'hébergement sur des pavillons extérieurs à l'établissement (ce dernier restant le lieu d'accueil de jour) : cela a permis à des personnes orientées en foyer de vie, ayant un niveau d'autonomie suffisant et sans besoin d'accompagnement la nuit, d'accéder à ces logements.

Périmètre du dispositif

A Cherbourg (Manche), Ti-Hameau propose 9 logements réservés à des personnes en situation de handicap moteur dépendantes (au sein d'une résidence de 23 logements) depuis février 2016.

Cf. Fiche 4

A Breteuil-sur-Iton (Eure), l'association Jules Ledein accueille 17 personnes en foyer de vie, mais dans 3 pavillons différents (5 résidents accueillis dans la 1^{ère} maison en novembre 2014, 7 dans 2 autres maisons en novembre 2015 et 5 dans une autre maison en janvier 2017). - *Cf. Fiche 5*

¹ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

² CVS : Conseil de la Vie Sociale

1.4. Les autres formes de collaborations favorisant la fluidité du parcours

D'autres expériences très différentes ont été mises en place sur différents territoires : offre de répit, lieu ressource sur les troubles du spectre autistique (TSA), services d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique, modalités d'accompagnement via la pairémulation, dispositif d'appui sanitaire.

➤ Offre de répit pour les familles

- **Fiche 6 : Service de garde à domicile d'enfants en situation de handicap, Association Enfance Handicap 76**

Le service de garde à domicile consiste à proposer aux familles d'enfants en situation de handicap (quelle que soit la pathologie), la possibilité d'organiser des gardes ponctuelles ou hebdomadaires, s'appuyant sur un réseau d'étudiants formés par des professionnels de santé. Les parents rémunèrent le « handi sitter » selon les tarifs en vigueur.

Le service de garde à domicile couvre le territoire de Rouen (en raison de la mobilité restreinte des étudiants) ; l'association Enfance Handicap'76 souhaite pouvoir le développer également sur le territoire du Havre.

- **Fiche 7 : Pôle de soutien temporaire à domicile (STD) du SESSAD Home Pascale, Association Marie-Hélène**

Le pôle de soutien temporaire à domicile (STD) mis en place par le SESSAD Homme Pascale (accompagnant des enfants autistes ou présentant des TSA), consiste à soutenir les familles, à prévenir les situations d'épuisement et de stress, à répondre aux situations de rupture ou « à risque » de dégradation.

Il peut intervenir tant au domicile des familles que sur les lieux extérieurs, sur des aides concrètes pour faciliter la vie quotidienne (ex : accompagner la fratrie dans la compréhension de l'autisme, adapter l'environnement du domicile, guider les parents dans la mise en place d'outils éducatifs, préparer une consultation médicale...) ou soutenir une intégration nouvelle (à l'école, en centre de loisirs, tout autre lieu d'accueil non spécifique à l'autisme).

L'intervention se met en place sans notification de la MDPH, suite à une étude de la demande par la directrice et la psychologue, pour une durée qui ne peut excéder 90 jours. Le projet a jusqu'alors permis d'accompagner 9 enfants / adolescents autistes sur 2 ans (mais la demande est croissante).

➤ Lieu ressource sur les troubles du spectre autistique (TSA)

- **Fiche 8 : Lieu ressource concernant les personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA), SAMSAH Les Caraques, ALPEAIH**

Ce lieu ressources, intégré au SAMSAH TSA, vient compléter le fonctionnement de ce service en répondant aux besoins de toute personne concernée par l'autisme : des personnes présentant des TSA, des proches, des familles, des professionnels.

Il permet notamment de recevoir des conseils dans l'attente d'un accompagnement par le SAMSAH ou en fin de prise en charge, de recueillir des informations sur les établissements spécialisés, sur les droits des

personnes... Il peut aussi soutenir les personnes dans la démarche de diagnostic, sensibiliser des professionnels sur l'autisme.

Créé en septembre 2015 sur le territoire du Havre, ce dispositif a bénéficié à 7 usagers en 2015 et 15 usagers en 2016.

➤ **Services d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique**

- **Fiches 9, 10 et 11 : Services d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique (accompagnement dans le logement, SAMSAH, aide à domicile), Association La Clé**

L'association La Clé propose une offre complète et spécialisée d'accompagnement du projet de vie, pour les personnes présentant une problématique psychique. Cette offre comprend :

- un service logement (créé en 1984), dont l'objectif est de sortir les sous-locataires du dispositif, pour intégrer le droit commun,
- un service d'accompagnement médico-social (mis en place en 2008), afin de répondre au besoin de soutien nécessaire pour se maintenir ou vivre dans son logement,
- un service d'aide à domicile (dont le fonctionnement a débuté en 2016) avec des professionnels spécialisés, afin de répondre au besoin de soutien pour développer l'autonomie (et amener à ce que les prestations d'aide deviennent inutiles).

Cette offre de services complémentaires couvre les territoires de Rouen, Yvetot, Elbeuf et Barentin. Depuis 3 ans, le service logement a enregistré 124 sorties du dispositif, pour 460 personnes logées. Fin 2016, le SAMSAH accompagne 62 personnes (pour un agrément de 55 places). Le service d'aide à domicile a bénéficié à 16 personnes en 2016.

➤ **Accompagnement par des pairs**

- **Fiche 12 : La pairémulation développée dans le cadre du GEM Traumatisés Crâniens, AFTC³ Eure**

La pairémulation se définit comme la mise en relation entre deux personnes en situation de handicap, l'une (insérée dans la société), faisant bénéficier à l'autre (en recherche d'autonomie) de son expérience pour l'accompagner dans son projet de vie, la pratique de loisirs, une plus grande mobilité...

Dans le cadre des activités du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), les familles et usagers qui le fréquentent mettent à disposition leur « expertise d'usage » aux autres participants : ils pratiquent la pairémulation au quotidien.

Chaque année, environ 60 personnes fréquentent le GEM de l'Eure à des rythmes différents (de façon quotidienne, hebdomadaire ou beaucoup plus occasionnelle, selon les souhaits de chacun).

³ AFTC : Association des Familles de Traumatisés Crâniens

➤ Dispositif d'appui sanitaire

- **Fiche 13 : Dispositif d'appui sanitaire pour adolescents en difficulté psychologique, Centre psychothérapique de l'Orne**

Afin d'améliorer l'offre de soins proposées aux adolescents, le centre psychothérapique de l'Orne a mis en place en 2007 un dispositif sanitaire comprenant aujourd'hui 4 équipes mobiles et une unité d'hospitalisation pour adolescents (un CATTP⁴ mobile est également en projet).

Les professionnels des équipes mobiles (infirmier, éducateur spécialisé, psychologue) peuvent intervenir à la demande d'adultes ou d'équipes en lien avec un jeune en difficulté, à un moment de crise. Ils entrent alors en contact avec l'adolescent et son entourage, afin d'explorer la dynamique de la situation et ne pas prendre une décision dans l'urgence : un travail étroit de collaboration s'installe entre l'adolescent, sa famille, les partenaires de santé, les partenaires sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires.

La mobilité et la disponibilité du dispositif sont des atouts majeurs pour le repérage des signes du mal-être avant une crise (sachant que les adolescents utilisent peu l'offre des structures de santé habituelles : médecin généraliste, CPM⁵, urgences...). L'évaluation diagnostique, la détermination du besoin de soins ou d'orientation, se déroulent sur le territoire du jeune : cela permet de lever des réticences et est perçu comme facilitant.

En 2015, le dispositif est intervenu auprès de 553 adolescents (contre 478 en 2012).

⁴ CATTP : Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel

⁵ CMP : Centre Médico-Psychologique

2 Les enseignements issus de ces expérimentations

2.1. Les partenaires associés

➤ Quels partenaires ?

Les partenaires associés aux différentes actions et dispositifs mis en place sont nombreux, diversifiés. Sur la base des témoignages collectés, on peut dresser la liste suivante, distinguant un premier cercle d'acteurs, puis des acteurs associés de façon plus ponctuelle en fonction de la nature des projets :

1^{er} cercle d'acteurs :

- l'ARS,
- les Conseils départementaux,
- les MDPH,
- des établissements et services médico-sociaux (IME ou IMP-IMPro, SESSAD, SAMSAH, SAVS...) et/ou leur association gestionnaire.

2^{ème} cercle d'acteurs :

- des centres ressources (CRAHN⁶, ERHR⁷),
- le champ sanitaire (CHU, CHR...),
- l'Education Nationale (écoles, collèges, classes ULIS et SEGPA...), des CFA, des organismes de formation,
- le champ de l'emploi et la formation professionnelle (Pôle Emploi, Cap Emploi, la Direccte, les chambres consulaires...),
- des collectivités territoriales (Région, municipalités, CCAS...),

En fonction des projets, on identifie :

- des partenariats très étroits organisés autour d'un cercle restreint d'acteurs très impliqués pour mettre en place une action très ciblée (ex : le service de garde à domicile, Fiche 8)
- des partenariats larges, associant de nombreux acteurs relevant de différents champs professionnels (ex : le DASPPH, Fiche 2).

➤ Les leviers et facilitateurs relatifs au partenariat

Le degré d'interconnaissance des acteurs impliqués sur les expériences décrites, la qualité du partenariat et les pratiques de travail en réseau apparaissent comme déterminants. Parmi les expériences décrites, ils sont très fréquemment cités comme facilitateurs.

Citons 2 exemples pour illustrer ces propos :

- le partenariat installé entre le SAMSAH Les Caraques et le CRAHN a largement facilité la création du lieu ressources concernant les personnes présentant des TSA (Fiche 8),
- le service de garde à domicile d'enfants en situation de handicap repose notamment sur une collaboration importante entre l'association Enfance Handicap 76, le CRAHN, le CHU de Rouen et les professionnels de santé ; le Conseil Départemental a également appuyé largement l'action via l'organisation de deux événements pour communiquer auprès des familles (Fiche 6).

⁶ CRAHN : Centre Régional Autisme de Haute-Normandie

⁷ ERHR : Equipe Relais Handicap Rare

2.2. Les bonnes pratiques

Les témoignages, qui relèvent d'actions très diversifiées, ont mis en évidence un certain nombre de bonnes pratiques, parmi lesquelles on peut retenir les suivantes.

➤ **Le développement du travail en réseau**

La mise en place de certaines actions a supposé le développement de partenariats étroits, entre des acteurs qui n'avaient pas nécessairement d'habitudes de travail auparavant. Plus particulièrement, le travail en réseau avec les instances et acteurs locaux est mis en avant (elle facilite l'interconnaissance et l'interaction des acteurs d'un même territoire).

➤ **L'émergence de compétences collectives**

Dans le cadre de la mise en place de certains dispositifs, le travail en collaboration étroite avec des professionnels en interne à leur structure ou avec des acteurs extérieurs, a permis de développer de nouvelles compétences (ces montées en compétences bénéficient non seulement aux usagers des dispositifs en question, mais également aux autres usagers et professionnels de la structure).

➤ **Le développement de complémentarités**

Autour des actions mises en place, chaque acteur agit dans son cœur de métier et son domaine de compétences, en réelle complémentarité avec les autres partenaires ou services.

➤ **La remise en question des pratiques habituelles de travail**

Les projets mis en œuvre amènent également les acteurs à réinterroger leurs pratiques de travail, imaginer et construire d'autres modes de fonctionnement ou d'intervention, et être innovants dans la recherche de réponses les plus adaptées.

➤ **La souplesse et l'adaptabilité des dispositifs**

Sont mises en avant la réactivité des professionnels, ainsi que la souplesse et l'adaptabilité aux besoins spécifiques de chaque usager et à l'évolution de ces besoins.

➤ **L'implication forte de l'utilisateur et sa famille**

La participation de l'utilisateur est au cœur de la recherche de solution, il doit être non seulement acteur, mais co-constructeur des réponses à mettre en place, en lien étroit avec la famille. C'est la démarche qui sous-tend toutes les actions décrites. Les illustrations proposées par le témoignage d'expériences individuelles mettent régulièrement en avant le bénéfice décrit par les usagers : valorisation de l'image de soi, développement de la confiance en soi, renforcement de l'autonomie...

➤ **Un allègement des « lourdeurs administratives »**

Sur certaines actions mises en œuvre, un allègement des procédures a permis de limiter les démarches administratives, ce qui se traduit par une plus grande souplesse quant à la mobilisation du dispositif. Citons à titre d'exemple, l'accès à un pôle de soutien temporaire à domicile pour les jeunes, mobilisable sans besoin d'une notification de la MDPH (Fiche 7).

2.3. Les leviers et facilitateurs

➤ Un portage fort

La mise en œuvre du projet est facilitée par un portage fort et une adhésion des différents acteurs impliqués. Un soutien politique est aussi un facilitant sur certaines actions (exemple du GEM TC soutenu par la ville d'Evreux).

➤ La proximité géographique des acteurs impliqués

Au-delà de la qualité du partenariat, la proximité géographique des acteurs apparaît comme facilitante, voire même déterminante dans la mise en œuvre de certains projets, par exemple pour permettre d'organiser la mobilité des usagers entre différents sites (ex : DASPPH, Fiche 2).

➤ La mobilisation des ressources internes et l'implication des équipes

Au sein des établissements et services, l'optimisation des ressources des différents pôles, la mobilisation de temps dédiés pour les professionnels référents du projet, sont facilitants pour la réussite des projets. Certains témoignages soulignent également un investissement fort des équipes, malgré des changements de pratiques parfois importants : l'implication et la souplesse de ces équipes pluridisciplinaires représentent un levier majeur pour la réussite des projets.

➤ L'expérience et l'expertise des acteurs

Certains acteurs ont décrit des expériences conduites antérieurement et sur lesquelles ils ont pu s'appuyer fortement pour mettre en œuvre de nouveaux projets.

L'expertise des acteurs, qui sont le plus souvent des professionnels mais aussi bénévoles (exemple des membres de l'AFTC dans l'exercice de la pairémulation au sein du GEM TC) sont aussi des atouts majeurs et déterminants pour la conduite des actions.

➤ La motivation des bénéficiaires

Au-delà de du professionnalisme des équipes, des moyens mobilisés et de l'organisation mise en place pour conduire les actions, la motivation des bénéficiaires apparaît comme déterminante.

2.4. Les obstacles et les freins

➤ La connaissance de l'existence du dispositif / du projet

Un frein est identifié quant au manque de repérage du dispositif. Certains témoignages pointent un enjeu de communication identifié sur les dispositifs, avec la nécessité d'informer le public qui pourrait être concerné. A titre d'exemple, le pôle de soutien temporaire à domicile (fiche 9) ou l'accompagnement par la pairémulation du GEM TC de l'Eure (Fiche 14).

La communication doit donc s'attacher à rendre le projet bien lisible et afficher quelle est sa complémentarité avec d'autres dispositifs qui existent déjà. Par exemple, le lieu ressources TSA doit bien être identifié comme complémentaire du SAMSAH.

➤ Impossibilité de répondre à toutes les demandes

Si certains dispositifs nécessitent une communication pour se déployer, d'autres font face à un nombre de demandes trop important au regard de leurs moyens ou de leur capacité d'accueil limitée.

➤ **Difficulté à identifier le public cible**

Certains dispositifs se heurtent à une difficulté liée à l'identification de leur public cible. Cela concerne notamment des démarches d'accompagnement de jeunes de 16-25 ans vers une insertion socio-professionnelle, qui pointent la difficulté à entrer en contact avec des jeunes qui sont sortis d'IME / IMPro et n'ont pas souhaité garder de lien.

➤ **La non-adhésion au projet**

Certains usagers sont peu motivés ou n'adhèrent pas aux actions d'accompagnement qui leurs sont proposées : le risque est qu'elles abandonnent et retournent à domicile sans solution.

➤ **La fragilité des financements**

Différents projets soulignent dans leur construction et leur fonctionnement actuel, une fragilité liée à leur financement, qui n'est pas pérenne.

➤ **Fragilité liée au bénévolat sur lequel repose l'action**

Certaines expériences décrites dans ce recueil reposent très largement sur l'action de bénévoles, par exemple l'activité des pairémulateurs développée par le GEM TC de l'Eure (Fiche 12).

➤ **La mobilité limitée des intervenants**

La spécificité du service de garde à domicile pour des enfants en situation de handicap (Fiche 6) repose sur la mobilisation d'étudiants formés par des professionnels de santé. Ces derniers suivent leurs études à Rouen et ne peuvent intervenir que dans un périmètre géographique restreint.

➤ **La difficulté à trouver des stages**

Sur les actions visant l'insertion socio-professionnelle de jeunes de 16-25 ans, un frein réside dans la difficulté à trouver des lieux de stages (en milieu ordinaire ou protégé) adaptés aux capacités des jeunes.

2.5. Les modalités d'évaluation envisagées

Pour la majorité des expériences décrites, des modalités d'évaluation sont précisées, qui prennent différentes formes :

- Réalisation de bilans individuels réguliers auprès des usagers, partagés avec les familles
- Elaboration de bilan global annuel de l'activité
- Rencontres organisées avec les prescripteurs et financeurs (2 à 3 fois par an)
- Elaboration de bilans intermédiaires avant déploiement plus large de l'action
- Suivi quantitatif de fréquentation de services (tels que le lieu ressources TSA) : profil des usagers, nature de l'aide apportée...
- Suivi annuel des sorties vers des logements de droit commun
- Mise en place de questionnaires de satisfaction auprès des usagers
- Elaboration de questionnaires à destination des partenaires
- Analyse du retour d'expérience des intervenants (exemple des « handi sitters »)

A noter que concernant la pairémulation, le dispositif ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que telle, même si les effets positifs sont observés au fil du temps chez les usagers du GEM.

2.6. Des propositions d'amélioration

Quelques propositions d'amélioration sont exprimées :

- Renforcer la formation des intervenants (par exemple concernant le service d'aide à domicile spécialisé sur le handicap psychique, Fiche 11)
- Augmenter le nombre d'ateliers proposés aux usagers du service logement La Clé, afin de favoriser le glissement de baux vers le droit commun (Fiche 9)
- Assurer un suivi plus approfondi des jeunes de 16-25 ans accompagnés par le SESSAD, pendant les 3 ans suivant leur sortie, afin de limiter les risques de rupture de parcours (Fiche 4)
- Souhait de temps d'échanges sur les pratiques des pairémulateurs et pairémulés, mais aussi souhait de découvrir ce qui est mis en place ailleurs, notamment concernant d'autres pathologies.

3 Fiches descriptives

<u>Fiche 1</u>	Association le Pré la Bataille Seine-Maritime	Démarche d'alternance intégrative (DAI)
<u>Fiche 2</u>	Association le Pré la Bataille Seine-Maritime	Démarche d'accompagnement Socio-professionnel des personnes handicapées de 16 à 25 ans (DASPPH)
<u>Fiche 3</u>	Association Trisomie 21 Seine-Maritime Rouen	Dispositif d'accompagnement à la formation professionnelle et sociale (DAFPS)
<u>Fiche 4</u>	Conseil départemental Manche + APF	Habitat regroupé : Ti'Hameau
<u>Fiche 5</u>	Association Jules Ledein, Foyer Anne Solange - Eure	Délocalisation de places d'hébergement d'un foyer de vie, vers des pavillons avec plus d'autonomie
<u>Fiche 6</u>	Association Enfance Handicap 76 Seine-Maritime	Service de garde à domicile d'enfants en situation de handicap
<u>Fiche 7</u>	Association Marie-Hélène Eure	Pôle de soutien temporaire à domicile (STD) du SESSAD Home Pascale
<u>Fiche 8</u>	SAMSAH Les Caraques, ALPEAIH Seine-Maritime	Lieu ressources concernant les personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA)
<u>Fiche 9</u>	Association La Clé Seine-Maritime	Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique : Service logement
<u>Fiche 10</u>	Association La Clé Seine-Maritime	Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique : SAMSAH
<u>Fiche 11</u>	Association La Clé Seine-Maritime	Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique : Service à domicile spécialisé (SADS)
<u>Fiche 12</u>	AFTC Eure	La pairémulation
<u>Fiche 13</u>	Centre Psychothérapique de l'Orne	Dispositif d'appui sanitaire pour adolescents en difficulté psychologique (équipes mobiles)

Fiche 1

Démarche d'Alternance Intégrative - DAI

(Démarche préventive afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes accueillis en IMPRO)

Association Le Pré la Bataille, ROUEN

Territoire concerné	Territoire de la Métropole de Rouen
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	Décalage entre l'accompagnement de l'IMPRO et le monde adulte du travail. Constat du manque de maturité des jeunes accueillis en SIPFP (section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) orientés en ESAT. Risque d'épuisement et de démobilisation à l'entrée dans le monde adulte du travail et donc de rupture. A l'initiative de la direction générale de l'Association Le Pré de la Bataille
Objectifs de la démarche	Permettre aux jeunes, à partir de 16 ans, d'expérimenter une véritable immersion professionnelle en ESAT de façon séquencée et souple, et de se familiariser avec le milieu professionnel le plus tôt possible. Vérifier que les compétences socio-professionnelles acquises et à développer pourront être transposables en milieu ordinaire de travail, selon le projet professionnel du jeune.
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	Population-cible : Jeunes en IMPRO orientés ou orientables en ESAT. Critères : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une maturité suffisante pour être intégré dans une équipe d'adultes - Avoir défini ses choix professionnels - Etre en capacité de co-construire son projet personnalisé de professionnalisation. A ce jour, pas de participation financière demandée en dehors du coût des repas.
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Journée d'immersion en ESAT pour la découverte <i>in situ</i> de l'activité professionnelle envisagée - Puis 1 semaine par mois d'immersion au sein d'une équipe de travail durant l'année scolaire. Ceci permet de réajuster l'accompagnement et de varier les activités au gré de l'avancée du jeune dans son projet de professionnalisation. Début du fonctionnement : septembre 2014. Perspectives : ouverture à d'autres IMPRO en 2017.
Partenaires associés	Education Nationale avec la participation active des professeurs des écoles dans la démarche.
Bonnes pratiques à partager	Moniteurs d'atelier en capacité de « tutorer » les jeunes tout en veillant à l'activité de l'équipe, Capacité à aborder la démarche avec souplesse et réactivité, Emergences des compétences collectives et travail en « mode » ingénierie de parcours, Etre à l'écoute des jeunes et favoriser leur expérimentation à d'autres activités, Développement des partenariats, travail en réseau.

Risques et difficultés rencontrés	<p>Pour l'essentiel, les difficultés résultent du décalage entre l'apprentissage en IMPRO et la réalité du monde adulte du travail et ses contraintes. C'est ce décalage qui, à défaut d'une préparation adaptée, peut conduire à la rupture. Un réajustement est à opérer notamment à l'égard du rythme de l'IMPRO en décalage avec le rythme professionnel (problème des mercredis et horaires d'arrivée des jeunes sur les chantiers trop tardifs). Un travail d'ajustement est prévu entre ESAT et IMPRO dès janvier 2017.</p>
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier porté à l'origine par la direction générale et auquel ont souscrit immédiatement la direction du travail protégé et celle de l'IME. • Offre de service à proximité de l'IMPRO : l'ESAT de Saint Pierre lès Elbeuf se trouve à 7 minutes en véhicule de l'IME. Bonne desserte au niveau des transports en commun. • Décision associative supplémentaire de construction d'une plateforme d'apprentissage aux métiers de la restauration et du service en salle au sein de l'ESAT afin d'élargir l'offre de services que l'ESAT peut apporter en support à l'IMPRO.
Modalités d'évaluation envisagées	<p>A la fin de chaque séance d'immersion : bilan rédigé par les éducateurs techniques spécialisés qui retranscrivent les retours d'expérience des jeunes. Depuis 2014, on note une évolution tant sur les pratiques professionnelles que sur le comportement.</p> <p>Bilan tous les semestres en partenariat avec l'éducation nationale.</p>
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	<p>2013 : de septembre à décembre : 6 jeunes 2014 : 11 jeunes, 2015 : 22 jeunes, 2016 : 16 jeunes. Soit un total de 55 jeunes sur 3 ans et demi.</p>
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom: SOLMON Christine Organisme : Association Le Pré de la Bataille Fonction : directrice adjointe Pôle Ingénierie de Parcours et de Promotion des Compétences Mail : christine.solmon@lepredelabataille.fr Date de remplissage : 16/01/2017</p>

Fiche 2

Démarche d'Accompagnement Socio-Professionnel pour les Personnes Handicapées de 16 à 25 ans - DASPPH 16-25 ans

Association Le Pré la Bataille, ROUEN

Territoire concerné	Territoire de la Métropole de Rouen
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>Mai 2015 : La MDPH de Seine Maritime annonce qu'un certain nombre de jeunes au sortir des ULIS, SEGPA et IMPRO seront sans solution à la rentrée de septembre 2015 et donc à domicile.</p> <p>La Direction générale du Pré de la Bataille propose au comité de direction de mettre à profit l'expérience positive de la DAI (démarche d'alternance intégrative) - qui a permis d'adapter aux jeunes de l'IMPRO le dispositif d'ingénierie de parcours de professionnalisation développé au sein des ESAT du Pré de la Bataille – pour proposer d'accompagner ces jeunes vers l'employabilité et l'insertion professionnelle. Les Pôles Travail Protégé et Ingénierie de Parcours de l'Association s'emparent du dossier et lancent l'expérimentation en janvier 2016.</p>
Objectifs de la démarche	<p>DASPPH 16-25 ans : Démarche d'Accompagnement Socio-Professionnel des Personnes Handicapées de 16 à 25 ans.</p> <p>Accueillir, donner les moyens humains et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Faire un bilan, guider la personne dans son orientation ↳ Tester le projet professionnel ↳ Apporter des contenus de formation ↳ Organiser, suivre les démarches de recherche d'emploi, de formation, de stage ↳ Mettre à disposition des professionnels de l'insertion professionnelle. <p>Et, s'il en est besoin, recourir aux ressources de l'Association en matière d'insertion sociale.</p>
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	<p>Pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis d'IMPRO, de classe ULIS ou de SEGPA sans solution et souhaitant être accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle.</p> <p>Critères : personnes âgées de 16 à 25 ans reconnues handicapées par la MDPH et sans solution.</p> <p>Accompagnement non rémunéré et sans demande de participation financière, hors la refacturation de repas le cas échéant.</p>
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	<p>Entrées cadencées de groupes de 5 à 6 personnes de 2016 à 2017</p> <p>Trois groupes ont intégré la DASPPH depuis septembre 2016, deux autres vont rentrer en février et mars 2017. Actuellement 16 jeunes sont inscrits sur la démarche.</p> <p>Bilan de cette expérimentation en décembre 2017.</p>
Partenaires associés	<p>ARS Normandie</p> <p>Département de Seine Maritime</p> <p>MDPH (identification de la population-cible)</p> <p>IME, IMPRO (identification de la population-cible)</p>

Partenaires associés (suite)	<p>Education Nationale dont GRETA (identification de la population-cible, validation d'outils par les enseignants)</p> <p>POLE EMPLOI et CAP' EMPLOI (inscription D.E et recherche d'emploi)</p> <p>Missions locales (identification de la population-cible)</p> <p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat, C.C.I. , Centres de formation et CFA</p> <p>Entreprises du bassin d'emploi</p> <p>Conseil Régional (financements transports et formation)</p> <p>DIRECCTE, CRRHP</p>
Bonnes pratiques à partager	<p>Emergences des compétences collectives, développement des partenariats, travail en réseau</p> <p>Souplesse et Adaptabilité face à l'évolution des jeunes, de leurs besoins et de leurs attentes.</p>
Risques et difficultés rencontrés	<p>Difficultés rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'essentiel, une absence de suivi, de traçabilité et de maintien de contacts avec les jeunes en rupture de parcours de la part du dispositif d'origine, d'où des difficultés majeures pour identifier le public cible et le contacter. - Absence de motivation de 2 jeunes qui ont intégré la DASPPH mais qui ne viennent plus. Difficulté de « raccrocher » ces jeunes. La rupture d'accompagnement entre septembre 2015 et le 1^{er} semestre 2016 a été préjudiciable. <p>Risque : La rupture et le retour à domicile peuvent constituer un risque important de perte de sens pour le jeune et de démobilité à l'égard de son insertion sociale et/ou professionnelle.</p>
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience de l'Association dans la co-construction des parcours de professionnalisation - jeunes et adultes - Optimisation des ressources du Pôle Travail Protégé et du Pôle Ingénierie de Parcours et Promotion des Compétences : intervention des professionnels formés à l'accompagnement social et professionnel des personnes handicapées (conseillère en insertion professionnelle et conseillère en économie sociale et familiale, moniteurs d'atelier).
Modalités d'évaluation envisagées	<p>Comités de pilotage avec les prescripteurs et l'ARS Normandie tous les 4 mois.</p> <p>Bilan final en décembre 2017, avec enquêtes de satisfaction auprès des jeunes accompagnés.</p>
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait ?	
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	<p>16 jeunes au 31/12/2016.</p> <p>Deux autres groupes sont en cours de constitution pour une entrée dans la démarche en janvier et en février 2017.</p>
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom: SOLMON Christine</p> <p>Organisme : Association Le Pré de la Bataille</p> <p>Fonction : Directrice adjointe Pôle Ingénierie de Parcours et Promotion des compétences</p> <p>Mail : christine.solmon@lepredelabataille.fr</p> <p>Date de remplissage : 22/12/2016</p>

Fiche 3

Dispositif d'accompagnement à la formation professionnelle et sociale - DAFPS

Association Trisomie 21, ROUEN

Territoire concerné	Territoire de santé Rouen/Elbeuf
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>La population des 16-25 ans en situation de handicap intellectuel est un public fragile, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle. L'autonomisation des usagers et leurs inclusions dans la société sont confrontées à une offre de réponses limitée. De nombreux obstacles viennent compromettre leur maintien en milieu ordinaire de travail, ce qui est plus particulièrement le cas de jeunes sortants du système scolaire (ULIS ; SEGPA) et ne pouvant intégrer un dispositif de formation de droit commun de formation professionnelle. C'est aussi le cas de jeunes sortants d'IMPRO pour lesquels le passage vers le milieu ordinaire de travail est une étape difficile à franchir malgré la préparation effectuée en amont. L'association Trisomie 21 Seine Maritime Rouen a souhaité répondre aux demandes des jeunes et de leurs familles en s'associant à des partenaires.</p> <p>Une rencontre avec Madame MALEPLATE, Directrice de l'IFA Marcel SAUVAGE a permis dans un premier temps d'envisager un partenariat de formation professionnelle à partir d'un pré-projet.</p> <p>Des rencontres avec Mme FRÉNOIS, Directrice générale ARRED et Mme PISSARELLO, Directrice IME Envol Saint Jean, ont contribué à enrichir le pré-projet.</p> <p>La volonté partagée de valorisation des compétences des jeunes ; d'ouverture et d'inclusion dans la société a largement contribué à la mise en place du projet.</p>
Objectifs de la démarche	<p>Afin de garantir un accompagnement le plus complet possible, diverses actions sont menées en lien permanent avec les différents partenaires que sont les familles, l'Education Nationale, le SAT Le Robec, les collectivités locales et les entreprises. Il s'agit d'un accompagnement global allant de la découverte des métiers (visites à la cité des métiers, participation à des forums des métiers, outil EXPLORAMA), à la mise en stage en milieu professionnel ordinaire (écoles primaires, services espaces verts de mairies, restaurations collectives scolaires, grandes surfaces), en passant par la rédaction d'un curriculum vitae et la recherche d'un employeur. La prospection de lieux de stages se trouve aujourd'hui facilitée par la double fonction de l'éducatrice du SESSAD exerçant, pour la moitié de son temps, au sein du SAT Le Robec. En effet, cette qualité double nous offre l'avantage d'un accès facilité et facilitant à un portefeuille-entreprises diversifié en termes de champs d'applications, et accueillant pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Le suivi de ces jeunes s'attache également à favoriser leur intégration sociale, notamment par la mise en place et la poursuite d'ateliers animés par l'éducatrice et une psychomotricienne du service. Ces ateliers réunissent plusieurs jeunes du SESSAD autour de thèmes tels que la confiance en soi et l'estime de soi. Ces ateliers sont également des moments privilégiés de partage et d'échanges autour des expériences de chacun, leur permettant ainsi de mener une réflexion autour de leurs projets personnels, et de faire évoluer leurs envies et motivations professionnelles.</p>

<p>Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?</p>	<p>Le dispositif s'adresse à des adolescents(es) sortants d'ULIS après une année de détermination ou sortants d'Impro sans solution de formation professionnelle et ne pouvant rejoindre ou poursuivre en Impro faute de place. Le seul critère est que l'utilisateur souhaite s'inscrire dans une formation professionnelle sans viser l'obtention d'un diplôme mais une RAE ou des certifications de compétences.</p> <p>Il n'y a pas de participation des usagers mais l'association Trisomie 21 Seine Maritime Rouen finance le coût de formation à l'IFA.</p>
<p>Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives</p>	<p>Le projet est effectif et fonctionne depuis la rentrée scolaire 2016-2017. Il concerne deux jeunes filles. D'autres jeunes sont demandeurs pour 2017-2018 dans des formations professionnelles autres.</p> <p>Des démarches sont en cours avec des centres de formations professionnelles, la région et le département.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>L'association Trisomie 21 Seine Maritime Rouen a souhaité répondre aux demandes des jeunes et de leurs familles en s'associant à des partenaires.</p> <p>Une rencontre avec Madame MALEPLATE, Directrice de l'IFA Marcel SAUVAGE a permis dans un premier temps d'envisager un partenariat de formation professionnelle à partir d'un pré-projet.</p> <p>Des rencontres avec Madame FRÉNOIS, Directrice générale de l'ARRED et Madame PISSARELLO, Directrice de l'IME Envol Saint Jean, ont contribué à enrichir le pré-projet.</p>
<p>Bonnes pratiques à partager</p>	<p>La Co-construction de l'intervention avec le jeune, sa famille et les partenaires du projet. La recherche de propositions adaptées aux projets professionnels des jeunes. Une réponse accompagnée pour des jeunes n'ayant pas de formation et sans solution de formation. Le maintien et la perspective d'un travail en milieu ordinaire.</p>
<p>Risques et difficultés rencontrés</p>	<p>Néant</p>
<p>Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche</p>	<p>La volonté partagée de valorisation des compétences des jeunes ; d'ouverture et d'inclusion dans la société a largement contribué à la mise en place du projet. La connaissance des acteurs de la formation professionnelle et l'expérience de l'accompagnement dans ce domaine ont rendu possible cette expérimentation.</p>
<p>Modalités d'évaluation envisagées</p>	<p>Réunions planifiées avec les partenaires associés, les jeunes et leurs familles. Evaluation des compétences professionnelles des participants.</p>
<p>Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait ?</p>	<p>Expérience en cours depuis quatre mois seulement</p>
<p>Remarques</p>	
<p>Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?</p>	<p>Deux</p>
<p>Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche</p>	<p>Nom Prénom: Philippe LEFORT Organisme : Association Trisomie 21 Seine Maritime Rouen Fonction : Directeur des services Mail : sessadgeistrouen@free.fr Date de remplissage : 18 janvier 2017</p>

Fiche 4

Habitat regroupé : Ti'Hameau Conseil Départemental de la Manche, APF, CHERBOURG	
Territoire concerné	Commune de Cherbourg en Cotentin, Manche
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de développer diverses solutions et formes d'habitat, afin de permettre des choix de vie - Répondre aux aspirations des personnes à vivre « chez elles » et dans la Cité - Initiative APF
Objectifs de la démarche	<p>Enjeu : favoriser la vie à domicile et l'inclusion des personnes « ayant des incapacités motrices majeures (dans un immeuble géré par un bailleur social proposant à la location des logements à des personnes non en situation de handicap)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre d'habitat privé de droit commun (logement social) qui permette la sécurisation des situations de vie et de handicap des personnes concernées - Créer les conditions d'une possibilité d'une vie autonome et sécurisée, avec des dispositifs adaptés
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	<p>Public cible : personnes en situation de handicap moteur ayant des incapacités motrices majeures</p> <p>Descriptif : Immeuble composé de 23 logements, dont 9 réservés à des personnes en situation de handicap moteur dépendantes - Les 9 logements sont accessibles et adaptés, dans un environnement proche des commerces et des services.</p> <p>Un forfait de surveillance mutualisé (PCH mutualisée des personnes résidant dans cette résidence), basé sur une logique de 3 heures d'intervention quotidienne (environ 70 euros/jour), permet le financement d'une prestation de sécurisation de la situation de vie et de handicap au domicile. Cette prestation se concrétise par la présence dans l'immeuble et en continu d'une auxiliaire de vie chargée d'assurer la sécurisation des situations de vie et de compenser les actes essentiels de la vie quotidienne quand les locataires sont seuls.</p>
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	<p>Projet né en 2007, de la volonté de l'APF Manche de développer une nouvelle solution d'habitat pour les personnes en situation de handicap très dépendantes.</p> <p>Livraison de la résidence et premiers emménagements : février 2016</p> <p>Inauguration : janvier 2017</p>

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - APF Manche - Ville de Cherbourg (qui a vendu le foncier en hyper centre de Cherbourg) - CCAS de la Ville de Cherbourg qui porte le dispositif de sécurisation 24h/24 (qui salarie les auxiliaires de vie) - Conseil départemental - TI'HAMEAU - PRESQU'ILE HABITAT (bailleur social)
Bonnes pratiques à partager	Celle qui conditionne la réalisation d'une telle formule d'habitat : le processus d'« agencement local de solutions » qui va permettre la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés à divers titres sur le territoire (collectivité, Département, bailleur, services d'aide à domicile, associations liées au handicap, etc.)
Risques et difficultés rencontrés	<ul style="list-style-type: none"> - Idéalement, il s'agirait que les locataires s'organisent en collectif afin de réguler avec le service les problèmes et les nouvelles situations de demandes d'intervention qui inévitablement surgiront du fait de l'appropriation de leur situation de vie par les locataires - Le financement du service de sécurisation reposant sur la mise en commun de moyens, la vacance des logements doit être la plus faible possible. Il existe donc une nécessité qu'une organisation locale prenne en charge l'accompagnement du peuplement des logements dédiés.
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des aspects domotiques, indispensable pour les personnes logées - Réactivité de la part de la MDA (dont équipe d'évaluation)
Modalités d'évaluation envisagées	
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	9 personnes bénéficient d'un logement autonome
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom : Frédérik LEQUILBEC</p> <p>Organisme : Conseil de département de l'APF</p> <p>Fonction : Représentant</p> <p>Mail :</p> <p>Date de remplissage :</p>

Fiche 5

Délocalisation de places d'hébergement d'un foyer de vie, vers des pavillons avec plus d'autonomie

Foyer Anne Solange, Association Jules Ledein, BRETEUIL-SUR-ITON

Territoire concerné	Breteuil sur Iton, EURE
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>L'établissement, un Foyer de vie, comportait des unités de vie de taille trop importante (22 à 30 Résidents), ce qui occasionnait de graves perturbations dans les groupes. Les demandes des Résidents en CVS étaient presque toutes en rapport avec cette situation.</p> <p>Par ailleurs, une douzaine de Résidents étaient encore en chambre double. L'établissement ne disposait d'aucune possibilité de travaux d'agrandissement ou d'aménagement de l'existant avant 2017.</p> <p>L'idée s'est imposée de « délocaliser » une partie de l'hébergement sur des pavillons extérieur à l'établissement, celui-ci servant de « base » et d'accueil de jour. Les Résidents concernés participent à la vie de Foyer de vie en journée, de 10h à 17h : accompagnement social, médical, paramédical... Ils vivent le reste du temps de 17h au lendemain 10h, dans des pavillons extérieurs à l'établissement : courses, préparation du dîner, dîner, soirée, nuit, levé, toilette, petit-déjeuner, tâches ménagères... Les équipes du Foyer sont présents de 17h à 19h et de 7h à 10h. Les veilleurs de nuit passent entre 21h et 22h, puis entre 6h30 et 7h.</p>
Objectifs de la démarche	Réduire la concentration de personnes, l'addition des handicaps et des troubles du comportement, les contraintes de la vie collective. Proposer une chambre individuelle à chaque personne accueillie.
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	L'établissement accueillant des Personnes porteuse de handicap mental et psychique (orientation Foyer de vie) âgées (agrément à partir de 45 ans), le dispositif s'adressait à celles d'entre elles qui ne présentaient pas ou peu de besoin d'accompagnement de nuit. Un critère d'autonomie suffisante était nécessaire : se repérer dans l'espace, être autonome en terme de mobilité, pouvoir cohabiter en groupe restreint, être en capacité d'appeler à partir d'un téléphone (1 touche) en cas de besoin. Aucune participation financière n'a été demandée.
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	<p>Demande d'autorisation au Conseil départemental début 2013 – sans aucune augmentation de budget.</p> <p>Autorisation accordée en juillet 2014.</p> <p>Ouverture de la première maison (5 résidents) en novembre 2014.</p> <p>Ouverture des deux maisons suivantes (7 résidents) en novembre 2015.</p> <p>Ouverture d'une quatrième maison (5 résidents) en janvier 2017.</p>
Partenaires associés	<p>Convention avec un particulier pour la location du premier pavillon.</p> <p>Convention avec un bailleur social pour les pavillons suivants.</p>

Bonnes pratiques à partager	<p>Aucune leçon à donner à personne. Néanmoins, nous avons constaté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La capacité de retrouver une autonomie importante chez toutes les personnes concernées, y compris les plus âgés (le doyen du dispositif a 80 ans) : apprendre à accomplir des tâches simples (faire son lit, ranger sa chambre, tâches ménagères, préparation du dîner, etc.), se repérer dans le temps et dans le lieu (plus de la moitié vont et viennent seuls des pavillons à l'établissement), respecter des consignes. 2) La sérénité de la vie en groupe restreint. 3) La valorisation de l'image de soi. 4) A priori, un tel dispositif pourrait être une étape très intéressante pour des travailleurs sortant d'ESAT. 5) Le projet pourrait s'envisager en « création » (et non en aménagement de places existantes) par une mise en commun de PCH.
Risques et difficultés rencontrés	<p>Assumer le risque de ne pas «être sur place » le jour où arrive un incident – risque qui n'est cependant pas différent, au demeurant, lorsque l'incident se produit au sein de l'établissement.</p> <p>Peur des familles et refus du dispositif pour certaines d'entre elles lorsqu'elles sont représentantes légales.</p> <p>Difficulté à réintégrer la vie en collectivité au sein du Foyer lorsque cela s'avère nécessaire (épisode de troubles du comportement déstabilisant la vie du groupe en pavillon, dégradation temporaire ou définitive de la santé, etc.)</p>
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<p>Excellent investissement de l'équipe d'accompagnement malgré un changement important des pratiques.</p> <p>Forte motivation des Résidents concernés (préparation des cartons de déménagements par certains, dès l'annonce de la possibilité d'intégrer un pavillon extérieur).</p> <p>Souplesse de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire impactée.</p>
Modalités d'évaluation envisagées	<p>Après des bilans intermédiaires ayant conduit à passer de 1 à 3, puis 4 pavillons, le nouveau dispositif est évalué dans le cadre de l'évaluation interne.</p>
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	<p>Le premier pavillon, très agréable, dispose néanmoins de chambres assez petites et manque de « dépendances ».</p>
Remarques	<p>Un tel dispositif n'est viable qu'appuyé sur une structure déjà existante, c'est-à-dire disposant d'équipes d'accompagnement social (afin d'éviter des temps partiels ingérables), et médico-social (IDE, médecins, pharmacie) et de moyens logistiques (lingerie, cuisine, véhicules). L'établissement sert ainsi de base de recueil et d'accueil de jour.</p>
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	<p>Le dispositif a été proposé à 19 personnes : 2 ont dû réintégrer le Foyer en internat pour des problèmes de comportements inadaptés. L'une de ces deux personnes a néanmoins pu réintégrer un autre pavillon, après deux ans, dans des conditions différentes.</p>
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom: Tailhades Philippe Organisme : Association Jules Ledein, Foyer Annie Solange Fonction : Directeur Mail : foyer.annie.solange@wanadoo.fr Date de remplissage : 20/01/2017</p>

Fiche 6

Service de garde à domicile d'enfants en situation de handicap

Association Enfance Handicap'76, ROUEN

Territoire concerné	Rouen et communes alentour
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	Absence de solution de garde ponctuelle ou hebdomadaire pour des enfants en situation de handicap avec des personnes formées
Objectifs de la démarche	Proposer un service de garde à domicile pour des enfants en situation de handicap avec des étudiants formés par des professionnels de santé.
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	Ce dispositif s'adresse aux familles avec un enfant porteur d'un handicap (quelle que soit la pathologie) Pas de critères d'accès; les familles doivent s'inscrire sur le site internet de l'association Enfance Handicap'76 afin d'accéder aux profils des étudiants répertoriés et ayant suivi une formation pour la garde d'enfant spécifique et ainsi prendre contact avec ces derniers. Les parents rémunèrent le « handi sitter » selon les tarifs en vigueur
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	Le projet a été conçu en 2013 date de la création de l'association Enfance Handicap'76 puis des partenariats se sont établis en 2013 et 2014, la formation des premiers « handi sitters » a eu lieu en mai 2014. Le fonctionnement a débuté en septembre 2014 Poursuivre chaque année la formation de nouveaux étudiants Proposer ce même service au Havre
Partenaires associés	Le CHU de Rouen, l'Université de Mont Saint Aignan, le Conseil général de Seine Maritime.
Bonnes pratiques à partager	Faire connaître ce dispositif aux familles ayant un enfant en situation de handicap afin de permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et de palier à cette absence de solution de garde (ex: s'occuper de l'enfant lorsqu'il rentre de son établissement spécialisé, l'accompagner à ses séances dans le cadre de sa prise en charge paramédicale, permettre aux parents de s'octroyer quelques heures de répit.)
Risques et difficultés rencontrés	Les étudiants qui participent à cette formation ont une mobilité restreinte (Rouen et les communes alentours) ce service devrait être plus accessible. La rémunération des étudiants est à la charge des familles, il n'y a pas d'aide de la part de la MDPH, beaucoup de familles n'ont pas les moyens de faire appel à un « handi sitter ».

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<p>Le partenariat avec le CHU de Rouen et avec le CRAHN de Saint Etienne du Rouvray avec le soutien de neuropédiatres, la dispense de cette formation à titre bénévole des professionnels de santé (neuropédiatre, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, éducatrice spécialisée)</p> <p>Le partenariat avec le Conseil général: organisation de deux événements pour informer les familles de l'existence de ce service.</p>
Modalités d'évaluation envisagées	<p>Etude sur le nombre de familles qui utilisent ce service et leur localisation</p> <p>Retours des « handi sitters » sur leurs expériences.</p>
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	<p>Un accord avec la MDPH afin de soutenir les familles aux revenus modestes pour leur permettre d'avoir accès à ce service.</p>
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	<p>Une trentaine de familles</p>
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom: Vauchel Mélanie Organisme : Association Enfance Handicap'76 Fonction : Présidente de l'association Mail : m.vauchel76@gmail.com Date de remplissage : 19/01/17</p>

Fiche 7

Pôle de soutien temporaire à domicile (STD)

SAMSAH Home Pascale, Association Marie-Hélène, EVREUX

Territoire concerné	EVREUX et son agglomération à 30/40 kilomètres
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>Le pôle de soutien temporaire à domicile (STD) du SESSAD Home Pascale émane, pour partie, de la réponse de l'Association Marie-Hélène en 2013 à l'appel à projet concernant l'offre alternative et de répit sur le territoire de l'Eure. Le projet n'ayant pas été retenu, il a été nécessaire de le reconsidérer pour en extraire une partie : le pôle de soutien temporaire à domicile et, en aménageant l'existant et sans moyen supplémentaire, l'inclure dans l'offre de prestations proposée par le SESSAD Home Pascale.</p> <p>Le dispositif de soutien temporaire à domicile s'appuie sur le volet « Soutenir les familles » défini dans le plan autisme 2013-2017.</p> <p>Une attention particulière y est portée aux familles dans la reconnaissance de leur place dans l'accompagnement de leurs enfants tout « <i>en prévenant les situations d'épuisement et de stress</i> », ce soutien aux familles devant notamment se concrétiser par l'augmentation de création de places d'accueil temporaire sur le territoire leur offrant ainsi des solutions de répit.</p> <p>Au-delà des places d'accueil temporaire certes nécessaires, il paraissait également pertinent d'apporter en complémentarité une réponse innovante, souple et multidimensionnelle aux besoins de soutien des familles dans une dimension à caractère prophylactique.</p>
Objectifs de la démarche	<p>Création d'un dispositif permettant de répondre aux situations de rupture de parcours ou « à risque » de dégradation en apportant un soutien aux familles et par extension aux partenaires accompagnant un enfant autiste ou TSA.</p> <p>Il s'agit de répondre sur le volet « prévention de situations à risque » tant au domicile de familles que sur des lieux d'intégration/d'inclusion extérieurs.</p> <p>Ce pôle peut proposer un soutien à différents niveaux et y associer une mise en œuvre adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir à domicile pour aider concrètement les familles dans leur vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de grilles d'analyse fonctionnelle du comportement. ✓ Guidance pour la mise en place d'outils éducatifs. ✓ Adaptation de l'environnement. ✓ Accompagnement de la fratrie ou de la famille élargie dans la compréhension de l'autisme. ✓ Travail en amont sur la préparation à une consultation médicale urgente ou à une opération chirurgicale. ✓ Des prises en charge ponctuelles de l'enfant, et seulement avec l'accord explicite de la famille, pourront également être proposées au sein des locaux du SESSAD afin de travailler plus précisément certains axes si nécessaire (notamment en salle TED).

<p>Objectifs de la démarche (suite)</p>	<p>Il s'agit avant tout de partir des priorités des parents dans leur quotidien en les aidant à observer et à analyser (renforcer les précurseurs de la communication, développer les jeux avec l'enfant, fabrication d'outils visuels, de structuration de l'espace) afin de mettre les familles dans une situation de réussite avec leur enfant et de réduire ainsi leur isolement et leur épuisement. Ces interventions revêtent un caractère encore plus prégnant et nécessaire si l'enfant n'a aucune prise en charge extérieure, voire aucun temps d'inclusion scolaire ou périscolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une intégration nouvelle (en accueil petite enfance, en école, en centre de loisirs, en établissement médico-social non spécifique autisme) ou bien une intégration qui devient difficile et dont la pérennité semble compromise. La proximité géographique avec les structures concernées et le travail en réseau déjà existant facilitant ce processus, ce soutien peut s'organiser, selon les besoins de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation et information sur l'autisme en situant cet exposé théorique au regard du lieu d'accueil (par ex, réaliser une sensibilisation autour de l'accompagnement scolaire d'un enfant avec le syndrome d'Asperger). ✓ Structuration de l'environnement de l'enfant : clarté et prévisibilité. ✓ Accompagnement/guidance de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS), de l'auxiliaire-puéricultrice... sur la mise en place d'outils visuels, adaptation du travail scolaire, de jeux... <p>Ce soutien peut permettre d'améliorer la situation des familles en proposant un accompagnement temporaire (90 jours maximum) sur un besoin d'aide spécifique et ponctuelle ou dans l'attente d'une prise en charge effective de l'enfant par un IME ou un SESSAD si tel est le projet à terme.</p>
<p>Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?</p>	<p>Ce dispositif prend appui sur le SESSAD Home PASCALE qui accompagne, de par son agrément, 19 enfants avec TSA de 0 à 20 ans</p> <p>Ce dispositif ne concerne bien entendu pas les enfants et familles déjà accompagnés par le SESSAD ou l'IME Home Pascale mais peut tout à fait correspondre aux besoins de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui sont en attente de place en établissement ou service médico-social ou en rupture de parcours - ceux qui sont sortis d'un établissement ou service médico-social et pour lesquels la situation, à un instant T, devient (ou redevient) problématique - ceux qui sont en inclusion scolaire ou déjà admis en service/établissement médico-social non dédié et pour lesquels les partenaires ont besoin d'une aide ponctuelle <p>Le processus d'accompagnement par le pôle STD est simple d'accès et rapide dans sa saisine de par l'arrêté de l'ARS en 2015 permettant de mettre en place, hors notification MDPH, des réponses et prestations adaptées aux besoins d'enfants avec TSA de 0 à 20 ans. La demande émane soit d'une famille elle-même soit d'un partenaire présent dans la situation de l'enfant ou de l'adolescent concerné. Cette demande fait l'objet d'une étude par la directrice et la psychologue et d'une rencontre avec la famille afin de cerner la demande et de définir ensemble les axes prioritaires de l'intervention.</p>

	<p>Le dispositif peut être saisi par toute famille (ou pour toute famille) parce qu'elle a un enfant ayant des droits ouverts à la MDPH. L'âge limite est à 20 ans correspondant à l'agrément du SESSAD. La famille et l'enfant doivent résider sur le territoire de l'Eure dans la limite géographique du champ d'intervention du SESSAD pour pouvoir bénéficier de ce dispositif temporaire maximal de 90 jours.</p> <p>Aucune participation financière n'est demandée aux familles</p>
<p>Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives</p>	<p>Le projet initial a été écrit en 2013 puis réajusté début 2014.</p> <p>Le pôle STD a pu se mettre en place réellement, sans moyen supplémentaire, car le SESSAD a reconsidéré d'une manière globale l'accompagnement proposé aux enfants/adolescents admis en son sein. En effet, pour certains d'entre eux, la scolarité à temps complet a été rendue possible, leurs déficits dans les apprentissages des relations sociales et de la communication ont été, pour partie, compensés et, par voie de conséquence leurs besoins de prise en charge par les professionnelles du service ont diminué. Le SESSAD a donc adapté son accompagnement aux besoins singuliers de chacun d'entre eux et offre dorénavant un nombre et une fréquence de prestations très individualisés. Cela a donc permis de dégager du temps « potentiel » d'intervention de professionnel que le SESSAD a choisi d'orienter vers son pôle STD dans la limite de 2 situations en simultanément par trimestre.</p> <p>C'est ainsi, qu'en février 2014, la MDPH, dans un contexte de rupture de parcours pour un jeune adulte autiste de 18 ans 6 mois, a sollicité le SESSAD Home Pascale via le dispositif de soutien temporaire à domicile afin d'apporter un éclairage et un soutien technique quant à une réflexion autour d'un projet professionnel en milieu adapté pour ce jeune homme via une plateforme permettant de réaliser un stage en ESAT. Pour se faire, il a été demandé auprès de notre service d'évaluer les compétences adaptatives de ce jeune adulte dans les domaines de la communication, de la socialisation, de l'autonomie et de la motricité et de sensibiliser l'équipe de l'ESAT à l'accompagnement d'une personne avec autisme.</p> <p>C'est la première situation qui a bénéficié du pôle STD.</p>
Partenaires associés	Tous les partenaires autour de la situation de la personne
Bonnes pratiques à partager	L'arrêté de l'ARS en 2015 permet de mettre en place, hors notification MDPH et dans le cadre du plan régional autisme, des réponses et prestations adaptées aux besoins d'enfants avec TSA de 0 à 20 ans. Cela favorise et facilite l'accès des familles au pôle de soutien temporaire à domicile du SESSAD en supprimant les lourdeurs administratives et les délais qui s'ajoutent.
Risques et difficultés rencontrés	Actuellement, seulement deux situations par trimestre peuvent être accompagnées par le dispositif de soutien temporaire. La demande étant croissante, le risque est de laisser des familles dans des difficultés importantes.

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Implication et mobilisation de l'équipe du SESSAD autour de la création et du développement du pôle de soutien temporaire à domicile
Modalités d'évaluation envisagées	<p>Il est, bien entendu, nécessaire de mettre en place une méthodologie de suivi et d'évaluation du pôle de soutien temporaire à domicile qui s'inscrit sur différents niveaux mais qui tient compte de l'intégralité du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un registre d'appels téléphoniques permettant la traçabilité au niveau du recueil de la demande. • Création d'un dossier concernant chaque situation pour laquelle le dispositif est intervenu et quelques soient les modalités de réponses apportées. • Elaboration d'un questionnaire de satisfaction en direction de chaque famille ayant sollicité le dispositif et comportant des items spécifiques (rapidité de la réponse, adéquation de celle-ci au regard de la demande et du besoin, apports pour la famille en terme de soutien, d'impact sur la sphère familiale, de la diminution de la fatigue et du stress...). • Elaboration d'un questionnaire pour les partenaires ayant sollicité le dispositif afin de recueillir leur avis sur le soutien apporté et sur les incidences observées • Rapport d'activité annuel comportant des indicateurs chiffrés (nombre total de demandes, pourcentage de réponses en terme de soutien, modalités de réponses, temps d'intervention du pôle pour chaque situation, ...). <p>Toutes ces modalités sont déjà mises en place.</p>
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	
Remarques	La demande est de plus en plus forte, elle émane de parents et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il serait donc pertinent de bénéficier de moyens supplémentaires humains pour pérenniser ce dispositif et ainsi répondre à la demande croissante.
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	9 enfants/adolescents ou jeunes adultes autistes sur 2 ans (au 31/12/2016)
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	<p>Nom Prénom: FONTAN Caroline Organisme : Association Marie-Hélène - SESSAD Home Pascale Fonction : Directrice Mail : home-cf@orange.fr Date de remplissage : 20 janvier 2017</p>

Fiche 8

Lieu ressource concernant les personnes présentant des TSA SAMSAH Les Caraques - ALPEAIH, HARFLEUR	
Territoire concerné	Territoire de parcours du Havre
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>Le lieu ressource est un dispositif géré par l'ALPEAIH. Il est intégré au SAMSAH TSA « Les Caraques ». Il a été créé suite à un appel à projet conjoint entre l'ARS de Normandie et le conseil départemental de la Seine Maritime concernant des SAMSAH pour personne avec TSA.</p> <p>Ce dispositif vient compléter le fonctionnement du SAMSAH. Il a été créé afin d'apporter un niveau de réponse adapté aux besoins du public. En effet, toutes les personnes avec TSA n'ont pas besoin d'un accompagnement intensif.</p>
Objectifs de la démarche	<p>Proposer un lieu d'accueil défini au travers de temps de permanence sans rendez-vous (2 fois par semaine, accueil assuré par un même professionnel) à proximité de la population du territoire. Ce dispositif permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir des conseils dans l'attente de la mise en place d'un accompagnement pour les personnes déjà inscrites sur la liste d'attente du SAMSAH. - Obtenir un conseil ponctuel pour des personnes qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement par le SAMSAH (post-accompagnement). - Pour les personnes non-inscrites sur notre liste d'attente, des informations peuvent être transmises autour du service ou tout autre structure en mesure d'accueillir des personnes avec TSA (Accueil Information Orientation). Cet axe concerne également les personnes qui souhaitent un soutien pour comprendre les droits auxquels ils peuvent prétendre du fait du handicap. - Avoir un soutien individuel au sein des structures non spécialisés : afin de favoriser l'insertion de la personne au sein de structure du milieu ordinaire ou spécialisée, le service peut être amené à sensibiliser à l'autisme les professionnels. Cette demande est à l'initiative de la personne ou d'un professionnel. - Être soutenu dans la démarche liée à la pose du diagnostic : le service accueil, informe, oriente et soutient les personnes engageant et/ou clôturant une démarche de diagnostic (AIO dans le cadre d'un diagnostic). - Une aide peut également être apportée aux familles de personne avec TSA afin d'obtenir tout renseignement souhaité (AIO famille). - Il est possible de soutenir tout professionnel issu d'une structure du milieu ordinaire ou spécialisé dans l'accompagnement qu'il propose à une personne avec TSA (AIO professionnel). - Pour les personnes avec TSA, participation à des ateliers d'habiletés sociales.
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	<p>Toute personne concernée par l'autisme : personne avec TSA, des proches/famille, des professionnels.</p> <p>Les personnes peuvent s'adresser au dispositif sans avoir de notification d'orientation de la MDPH. Cette spécificité s'inscrit dans l'arrêté de création du service : « <i>Dans le cadre du plan autisme, le SAMSAH met également en place, hors notification MDPH, des réponses adaptées aux besoins des adultes avec autisme (ex : groupe d'habileté sociales, ...).</i> »</p> <p>Aucune participation financière n'est demandée aux usagers.</p>

Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	Création du dispositif en septembre 2015. Communication constante autour de l'existence du dispositif Etendre de façon officiel ce dispositif au SAVS qui accueil des personnes présentant tout type de handicap Le lieu ressource s'inscrit dans les réponses apportées aux aidants familiaux dans le cadre de la plateforme de répit autisme du territoire du Havre
Partenaires associés	Capacité du lieu ressource soutenue et coordonnée par Centre Ressource Autisme de Haute Normandie (CRAHN). Association de famille : Asperger Family
Bonnes pratiques à partager	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil sans notification d'orientation pour les personnes avec TSA. - Démarche volontaire de l'utilisateur. - Possibilité pour les usagers d'utiliser un service en fonction de leurs besoins et sans engagement. - Connaissance des dispositifs sensibilisés à l'autisme sur le territoire. - Professionnel spécialisé sur l'autisme - Communication autour de l'existence du dispositif afin que les usagers puissent en avoir connaissance.
Risques et difficultés rencontrés	Difficultés pour les usagers de faire la distinction entre l'aide apportée par le lieu ressource qui est ponctuel et celui apporté par le SAMSAH qui est pérenne, renforcé et régulier.
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif déjà expérimenté de façon non officielle le cadre de notre SAVS (créé en 2007) - Connaissance des dispositifs sensibilisés à l'autisme sur le territoire. - Partenariat avec le CRAHN
Modalités d'évaluation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers ayant sollicité le lieu ressource - Aide apportée - Nombre de contact avec les usagers du lieu ressource - Caractéristique de la population ayant sollicité le lieu ressource (famille, professionnel, personne avec TSA) - Cadre de la rencontre (AIO, post-accompagnement, AIO diagnostic, ...)
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Peu de recul pour évaluer cet item
Remarques	Lors de rencontres avec des usagers du lieu ressource, certains ont évoqué : <ul style="list-style-type: none"> - apprécier bénéficier d'une aide moins renforcée - en fonction des besoins ressentis par les personnes - sans engagement.
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	En 2015 : 7 usagers ont contacté le service (dont 14 visites/contacts) En 2016 : accueil de 15 usagers (dont 29 visites/contacts)
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	Nom Prénom: Marie OMONT Organisme : ALPEAIH, SAMSAH Les Caraques Fonction : Chef de service Mail : marie.omont@alpeaih.org Date de remplissage : 18/01/2017

Fiche 9

Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique : Service logement

Association La Clé, ROUEN

Territoire concerné	Rouen Yvetot Elbeuf Barentin (pour Service logement)
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	Des personnes adultes présentant une problématique psychique rencontrent des difficultés pour accéder à un logement.
Objectifs de la démarche	Favoriser l'accès au logement, l'accès au soin, au social, maintenir dans le logement.
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	Personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés ; toujours suivies par un service médical ou un psychiatre libéral. Critères : ne pas être apte à entrer dans le droit commun Participation : 36 ^e /mois pour la gestion administrative, l'aide des travailleurs sociaux, la maintenance et les travaux pour refaire le logement en cas de nécessité.
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	Ce fonctionnement est rodé avec 32 années d'expérience (création en 1984) Au 31/12/2016 160 personnes logées Accepter les nouvelles demandes et trouver 1 réponse adaptée. Objectif sortir les sous locataires du dispositif vers le droit commun.
Partenaires associés	Tous les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires en lien avec les problématiques psychiques dont : CHR, MGEN, Services de tutelle, CCAS...
Bonnes pratiques à partager	Rester dans son domaine de compétence, pour nous, le médico-social pour personnes souffrant de troubles psychiques
Risques et difficultés rencontrés	Ne plus pouvoir assurer la maintenance et/ou le suivi des sous locataires vue l'affluence de demandes
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Le partenariat
Modalités d'évaluation envisagées	Annuellement, dans le rapport d'activité nous comptabilisons les entrées et les sorties vers les logements de droit commun avec un objectif d'1/3 des personnes

Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Augmenter les ateliers « budget, maintien du logement, produits d'entretien » ... afin de favoriser le glissement de bail.
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	Depuis plus de 30 années plusieurs centaines, Depuis 3 ans 124 sorties du dispositif pour 460 personnes logées
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	Nom Prénom: LEFEBVRE Philippe Organisme : Association La Clé Fonction :Directeur Mail : lefebvre.lacle@orange.fr Date de remplissage : 16/12/2016

Fiche 10

Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique : SAMSAH

Association La Clé, ROUEN

Territoire concerné	Rouen Yvetot Elbeuf Barentin (pour SAMSAH)
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	Des personnes adultes présentant une problématique psychique rencontrent des difficultés pour accéder, se maintenir et ou vivre dans un logement.
Objectifs de la démarche	Favoriser l'accès au logement, l'accès au soin, au social, maintenir dans le logement. Actions d'accompagnements adaptées
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	Personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés Notifié MDPH avoir une problématique psychique nécessitant un accompagnement médico-social afin d'être apte à se maintenir avec les soutiens adaptés dans son logement
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives	Ce fonctionnement est rodé avec 8 années d'expérience 2008 Agrément 55 places Au 31/12/2016 62 personnes accompagnées Assurer une prise en charge sur 2 années maximum afin d'analyser la situation, d'adapter la réponse aux besoins, de ne pas se rendre indispensable et de ne pas emboliser le service.
Partenaires associés	Tous les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires en lien avec les problématiques psychiques dont : CHR, MGEN, Services de tutelle, CCAS...
Bonnes pratiques à partager	Rester dans son domaine de compétence, pour nous, le médico-social pour personnes souffrant de troubles psychiques
Risques et difficultés rencontrés	Ne plus pouvoir répondre à la demande tant il y en a !
Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Le partenariat et les relations avec la MDPH
Modalités d'évaluation envisagées	Annuellement, dans le rapport d'activité nous comptabilisons les entrées et les sorties vers les logements de droit commun avec un objectif d'1/2 des personnes Grille d'évaluation et de satisfaction

<p>Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?</p>	<p>Augmenter les ateliers « budget, maintien du logement, produits d'entretien » ... afin de favoriser le maintien dans le logement.</p> <p>Avoir des possibilités d'orienter certains bénéficiaires vers des psychologues. Ceux en place dans les CMP ont une liste d'attente à 6 mois.</p> <p>Avoir des psychiatres sur les secteurs d'Yvetot et d'Elbeuf.</p>
<p>Remarques</p>	
<p>Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?</p>	<p>En 2015 : 64 personnes ont été accompagnées</p>
<p>Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche</p>	<p>Nom Prénom: LEFEBVRE Philippe Organisme : Association La Clé Fonction : Directeur Mail : lefebvre.lacle@orange.fr Date de remplissage : 16/12/2016</p>

Fiche 11

Service d'accompagnement spécialisé sur le handicap psychique :

Service à domicile spécialisé : SADS

Association La Clé, ROUEN

Territoire concerné	Rouen Yvetot Elbeuf Barentin Pour Service à Domicile Spécialisé SADS
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	Des personnes adultes présentant une problématique psychique rencontrent des difficultés pour accéder, se maintenir et ou vivre dans un logement. Une aide à domicile pour faire faire est avérée indispensable.
Objectifs de la démarche	Favoriser l'accès au logement, l'accès au soin, au social, maintenir dans le logement. Actions d'accompagnements adaptées
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	Personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés Eventuellement notifié MDPH pour une PCH ou une APA ; avoir une problématique psychique nécessitant une aide à domicile spécialisée afin d'être apte à se maintenir avec les soutiens adaptés dans son logement Oui 20.39€ Suivant prestation de compensation du handicap
Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement, effectif Perspectives	Ce fonctionnement a débuté en janvier 2016 Agrément 70 places : au 31/12/2016, 19 personnes aidées Rendre les personnes souffrant de troubles psychiques le plus autonome possible afin que nos prestations s'avèrent inutiles.
Partenaires associés	Tous les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires en lien avec les problématiques psychiques dont : CHR, MGEN, Services de tutelle, CCAS...
Bonnes pratiques à partager	Rester dans son domaine de compétence, pour nous, le médico-social pour personnes souffrant de troubles psychiques. Nous ne voulons pas être en concurrence avec les services d'aide à domicile ; nous sommes complémentaires avec notre spécialité.
Risques et difficultés rencontrés	Ne plus pouvoir répondre à la demande tant il y en a ! Nous ne sommes pas agréés « aide sociale », nous rencontrons des demandes qui ne peuvent pas être prises en compte par les autres services non spécialisés

Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche	Le partenariat et les bonnes relations avec la MDPH
Modalités d'évaluation envisagées	Annuellement, dans le rapport d'activité nous comptabilisons les entrées et les sorties ainsi que le nombre d'actions. Nous rendons des comptes à nos financeurs. Une fiche de satisfaction est donnée aux personnes aidées.
Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?	Augmenter la formation des aides à domicile de l'Association Proposer aux autres services d'aide à domicile et notamment ceux agréés aide sociale de bénéficier de la formation spécialisée apportée par les professionnels, psychologue et psychiatre de l'Association La Clé. Avoir des psychiatres sur les secteurs d'Elbeuf et d'Yvetot.
Remarques	
Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?	En 2016 : 22 personnes ont été accompagnées
Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche	Nom Prénom: LEFEBVRE Philippe Organisme : Association La Clé Fonction : Directeur Mail : lefebvre.lacle@orange.fr Date de remplissage : 21/12/2016

Fiche 12

La pairémulation GEM TC 27 (Groupe d'Entraide Mutuelle) de l'AFTC 27, EVREUX	
Territoire concerné	Territoire de l'Eure (27)
Contexte de création/mise en place	<p>Initiative AFTC 27 (Association des familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés de l'Eure)</p> <p>Nécessité d'aider les personnes victimes d'un traumatisme crânien à surmonter les problèmes et séquelles du traumatisme crânien.</p>
Objectifs de la démarche	<p>La pairémulation vise à mettre en relation deux personnes en situation de handicap : l'une, insérée dans la société (le pairémulateur), pour faire bénéficier de son expérience à une personne en recherche d'autonomie (le pairémulé), pour l'accompagner dans son projet de vie, dans la pratique de loisirs, vers une plus grande mobilité (expertise des pairs).</p>
Périmètre du dispositif	<p>Public cible : personnes atteintes d'un traumatisme crânien et autres lésions cérébrales acquises (AVC, tumeur cérébrale, anoxie cérébrale, etc.)</p> <p>Les personnes traumatisées crâniennes désireuses de recevoir une aide dans leur accompagnement (notamment via l'expertise de leurs pairs) s'adressent au GEM TC 27 (Evreux).</p> <p>Celui-ci dispense gracieusement, via les professionnels et les pairémulateurs bénévoles, l'accompagnement nécessaire.</p>
Calendrier de la démarche	<p>Le dispositif de la pairémulation, aujourd'hui porté par le GEM TC 27, existe depuis très longtemps, sans avoir à l'origine porté ce nom.</p> <p>Les familles et usagers membres de l'Association AFTC 27 pratiquaient déjà au quotidien la pairémulation, sans la nommer ainsi : ils mettaient à disposition des personnes traumatisés crâniennes leur « expertise d'usage ».</p> <p>Puis, en 2012, le GEM a été officiellement créé par l'Association AFTC 27, pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes traumatisées crâniennes.</p> <p>La pairémulation est aujourd'hui pratiquée et portée via le GEM TC 27.</p> <p>Outre la pairémulation, le GEM propose un groupe de parole à destination des familles.</p>
Partenaires associés	<p>Pour fonctionner et être efficace, la pairémulation s'est appuyée sur un réseau important de partenaires accompagnant les personnes concernées : centres de rééducation, professionnels du secteur médico-social, du secteur sanitaire, du droit commun, etc.</p> <p>En effet, ces partenaires sont essentiels à l'accompagnement de la personne et permettent à cette dernière d'évaluer au plus près ses besoins, ses limites, ses incapacités. Une fois ces limites et besoins connus, le pairémulateur peut remplir pleinement son rôle et venir en appui du pairémulé.</p> <p>Ce réseau de partenaires est aujourd'hui mûre.</p>

<p>Bonnes pratiques à partager Avantages du dispositif</p>	<p>Avantages de la pairémulation :</p> <p>Bien que chaque personne traumatisée soit unique, la pairémulation apporte à tous des points positifs communs.</p> <p>La pairémulation apporte au pairémulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance de soi et de ses limites ; - Une confiance plus accrue dans la réalisation des tâches quotidiennes ; - Des pratiques pour contourner les difficultés résultant du handicap (au travail ou à domicile) ; - Une analyse fine des missions et tâches à réaliser pour pourvoir au quotidien. <p>Le pairémulateur fait gagner du temps au pairémulé dans son « parcours du combattant ».</p> <p>La pairémulation apporte au pairémulateur la satisfaction d'avoir pu aider un pair.</p>
<p>Risques et difficultés rencontrés</p>	<p>Les risques existant dans le dispositif de la pairémulation résident dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la difficulté liée au public auquel on s'adresse car celui-ci vit au domicile (donc difficile de le repérer) et est souvent dans le déni de son handicap (handicap invisible, qui majore les difficultés). Les personnes ne font pas valoir leurs droits et n'ont donc pas accès à des services adaptés (raison pour laquelle on retrouve souvent les personnes traumatisées crâniennes en prison, sans domicile fixe, dans des procédures d'expulsion, dans des procédures de licenciement, etc.). <p>Il est indispensable, en outre, que le pairémulé accepte d'être aidé, qu'il connaisse son handicap, son étendue, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fait que le dispositif repose sur le bénévolat des pairémulateurs (en plus du travail des animateurs, coordinateurs et des familles) ; - le fait qu'il manque des outils d'évaluation, des procédures formalisées ; - le fait qu'il manque des outils pratico-pratiques (à domicile, à l'école, au travail, dans les transports..) pour les personnes accompagnées ; - et dans le fait qu'il est difficile de vérifier la mise en pratique des conseils apportés.
<p>Leviers qui ont rendu possible ou facilité la démarche de mise en place de la pairémulation</p>	<p>Cette démarche a été rendue possible grâce au croisement de différents leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'expérience et l'expertise de l'Association AFTC 27 ; - l'existence d'un contexte favorable à l'émergence de cette pratique ; - la présentation de la démarche dans le cadre du contrat de ville (Evreux), portée de ce fait par la MSA.
<p>Modalités d'évaluation envisagées</p>	<p>Le dispositif ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que telle.</p> <p>Néanmoins, on peut mesurer les effets de la pairémulation sur les personnes accompagnées par le biais de l'observation : on peut mesurer intuitivement les résultats positifs des actions menées quand on les voit aller mieux, quand on les voit s'épanouir. Mais cela reste difficile.</p> <p>Outre cette mesure par l'observation, l'Association a progressivement développé la pratique de la responsabilité d'une activité : l'objectif est d'amener une personne traumatisée crânienne à devenir responsable d'une activité (par exemple atelier photo). Ceci ne peut être réalisé que si la pairémulation apporte tous ses effets positifs. En 2012, au démarrage du GEM, cela n'était pas envisageable.</p>

<p>Pour aller plus loin, qu'est ce qui aurait pu être fait autrement ?</p>	<p>Afin de s'enrichir autour de la pairémulation, il serait sans doute bénéfique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'avoir des temps d'échange avec d'autres pairémulateurs et pairémulés, pour échanger sur les pratiques ; - de voir ce qui est fait ailleurs, notamment ce qui est réalisé pour d'autres pathologies, d'autres problématiques. <p>Ceci reviendrait à être nous-mêmes pairémulés et pairémulateurs.</p>
<p>Remarques</p>	<p>Le GEM a pour ambition, également, via la pairémulation, d'amener les personnes traumatisées crâniennes vers l'emploi accompagné :</p> <p>Exemple d'un jeune homme victime d'un accident de moto, qui après avoir été aidé par ses pairs, est lui-même intervenu dans des actions de prévention routière. Puis, dans un second temps, il a été nommé par le préfet en qualité d'« intervenant de sécurité routière ».</p> <p>Le constat est posé que grâce à la pairémulation, il a acquis une compétence qui pourrait être rémunérée (transformation en un emploi envisageable).</p>
<p>Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?</p>	<p>Environ 60 personnes différentes par an fréquentent le GEM. Chacune bénéficie de la pairémulation, à des rythmes différents : certaines viennent tous les jours, d'autres une fois par semaine d'autres une fois par mois et d'autres encore occasionnellement.</p>
<p>Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche</p>	

Contact :

Francine MARAGLIANO-MORINEAUX, Présidente AFTC 27

Mail : francinemorineaux@hotmail.com

Tél : 02 32 36 83 53

www.aftc27.fr

Fiche 13

Dispositif d'appui sanitaire pour adolescents en difficulté psychologique (équipes mobiles)

Centre Psychothérapique de l'Orne, ALENCON

Territoire concerné	Territoire départemental Ornaïs
Contexte de création/mise en place (à partir de quels constats ? sur l'initiative de quel acteur ?)	<p>La mobilité et la disponibilité sont des atouts majeurs pour le repérage des signes du mal-être des adolescents, en amont d'une crise. Le constat admis est que les adolescents en difficulté utilisent peu les structures de santé que nous leur proposons (médecin généralistes, CMP, urgences...). Il a fallu donc rechercher des nouveaux dispositifs, aller « hors les murs » de l'hôpital, pour éviter les représentations négatives du mal-être et ainsi permettre l'accès aux soins des adolescents en souffrance psychologique.</p> <p>En 2007, le Centre Psychothérapique de l'Orne, établissement public de santé mentale, développe à travers le département de l'Orne quatre unités mobiles pour adolescents. Sous la référence médicale d'un médecin psychiatre, chaque équipe est composée de trois professionnels ; infirmiers, éducateurs et psychologues.</p>
Objectifs de la démarche	<p>Le travail se fait en ambulatoire, à la demande de l'entourage de l'adolescent. Les adultes de la famille, du champ scolaire, social, très sollicités par le jeune en crise voient leurs forces et leurs ressources s'affaiblir et/ou disparaître. Ils se retrouvent progressivement sans solutions. Epuisés, ils n'arrivent plus à réfléchir. La demande à notre service est alors tout à fait pertinente.</p> <p>Nous essayons d'intervenir au plus tôt dès l'identification d'une situation de crise en allant vers l'adolescent. La mobilité physique que nous proposons introduit un mouvement psychique avec la mobilisation des processus de pensée qui étaient « gelés ». Le mouvement physique facilite l'émergence d'associations d'idées qui aident à penser. Aller vers l'adolescent, c'est envoyer un message fort sur l'intérêt qu'on lui porte. « On vient vers toi car tu en vaux la peine, on ne te lâche pas, on tiendra quelques soient les difficultés ».</p>
Périmètre du dispositif A quelle population-cible ou acteurs s'adresse cette démarche ? Y a-t-il des critères d'accès définis ? une participation financière demandée ?	<p>La rencontre va se faire sur son territoire, là où il se sent le moins mal ; il choisit le lieu. Les rendez-vous avec le jeune peuvent se dérouler au sein de la famille, dans l'institution qui l'accueille, à la sortie de l'école, en pédiatrie, dans un quartier, un café, un parc, chez un ami, etc...</p> <p>Cette étape est primordiale pour établir une alliance thérapeutique. Il faut établir des liens pour créer des soins. Les premiers contacts sont toujours des moments privilégiés qui doivent susciter son envie de s'intéresser à ce qui se passe en lui et ne pas servir à renforcer le déni.</p> <p>Il faut savoir s'adapter aux besoins, respecter les possibilités et capacités de l'adolescent et de sa famille, avoir un cadre de travail solide et contenant tout en étant flexible et créatif. La principale difficulté à intervenir auprès des adolescents non demandeurs est de ne pas être trop interventionniste, de crainte de rompre sa fragile membrane protectrice.</p> <p>Les rencontres permettent des évaluations plus précises et complètes au niveau familial, social, médical et scolaire, et aident à mieux comprendre la dynamique des conflits, des replis et des défenses mise en jeu par l'adolescent. Il est alors plus aisé de développer l'action psychothérapique.</p>

<p>Calendrier de la démarche Préparation du projet Début de son fonctionnement effectif Perspectives</p>	<p>Le projet fut travaillé sur plusieurs années à partir du constat qu'il fallait créer un dispositif ambulatoire et innovant pour rencontrer ces adolescents. L'installation effective s'est développée à partir de janvier 2007. Les perspectives d'avenir sont de pouvoir associer à côté de chacune des équipes mobiles (4 équipes de 2.5 professionnels), 1 professionnel identifié CATTP Mobile, soit 4 professionnels pour le département, responsables de l'animation de médiations thérapeutiques en individuelle ou en groupe.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Les différents partenaires dans le champ de l'adolescent en difficulté sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éducation nationale • Le champ social • Le champ médico social • La protection judiciaire de la jeunesse...
<p>Combien de personnes ont pu bénéficier de cette démarche à ce jour ?</p>	<p>Dispositif public concernant l'ensemble des adolescents, sans distinction aucune. Cette forme de prise en charge sanitaire a pu concerner en moyenne 600 adolescents chaque année depuis 2007.</p>
<p>Coordonnées de la personne ayant rempli cette fiche</p>	<p>Nom, Prénom: VOURCH Jean-Yves Organisme : Maison des adolescents de l'Orne Fonction : Coordonnateur départemental Mail : vourch.jy@cpo-alencon.net Date de remplissage : 02/03/2017</p>

